

**IDIA**

Société anonyme au capital de 5.000.010 euros  
12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex  
508 667 094 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,**

Le 17 juin à 10 heures,

Le Conseil d'administration de la société IDIA (« **IDIA** » ou la « **Société** ») s'est réuni au siège social, sur convocation du Directeur Général.

**Sont présents à la réunion :**

- |                         |                                                                             |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| • M. Grégory ERPHELIN   | Président du Conseil d'administration (à compter du 2 <sup>ème</sup> point) |
| • Mme Eve DURET         | Administratrice                                                             |
| • M. Jean-Yves CARILLET | Administrateur (en audioconférence)                                         |
| • M. Paul CARITE        | Administrateur (en audioconférence)                                         |
| • M. Emmanuel VEY       | Administrateur                                                              |
| • M. Jean-Pierre TOUZET | Censeur                                                                     |
| • M. Olivier DURUT      | Représentant du CSE                                                         |

**Sont absents et excusés :**

- |                            |                                                    |
|----------------------------|----------------------------------------------------|
| • M. Olivier CONSTANTIN    | Administrateur (ayant donné pouvoir à M. VEY)      |
| • Mme Isabelle JOB-BAZILLE | Administratrice (ayant donné pouvoir à Mme DURET)  |
| • M. Olivier NICOLAS       | Administrateur (ayant donné pouvoir à M. ERPHELIN) |

**Assiste également :**

- PricewaterhouseCoopers Audit (M. Antoine HARLE), commissaire aux comptes ;
- M. Manuel LEAL, Directeur Général d'IDIA ;
- Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, Directrice Finances et Fonctionnement d'IDIA ;
- Mme Marie-Odile SCHAAD, Directrice Risques, Conformité et Contrôle Interne d'IDIA ;
- M. Thomas BENAÏM, Directeur Stratégie et Développement d'IDIA ;
- M. Jean LEBRETON, Directeur Juridique d'IDIA ;

Mme EVE DURET est désignée comme président de séance.

M. Jean LEBRETON est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut valablement délibérer, le président de séance passe aussitôt à l'ordre du jour. Le président de séance prie les administrateurs d'accepter les excuses de Mme JOB-BAZILLE et de MM. CONSTANTIN et NICOLAS

qui, retenus par d'autres obligations, ne peuvent assister au Conseil d'administration. Néanmoins, certains ont donné un pouvoir à un autre administrateur afin de les représenter.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration précédent ;
- Gouvernance ;
- (...);
- (...);
- (...);
- (...);
- (...).

#### **Point 1. Approbation du PV du Conseil d'administration précédent**

Après lecture, le Président propose que le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 21 mars 2025 soit adopté.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 21 mars 2025 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

#### **Point 2. Gouvernance**

##### ▪ **Démission de M. Olivier GAVALDA de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de M. Olivier GAVALDA de démissionner de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 5 juin 2025.

##### ▪ **Désignation par cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Olivier GAVALDA**

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de désigner par voie de cooptation en qualité de nouvel administrateur avec effet immédiat à compter de ce jour :

- **Monsieur Grégory ERPHELIN**, né le 29 avril 1975 à Maubeuge, demeurant 66 rue Sévin Vincent - 92210 Saint Cloud.

La désignation, par voie de cooptation, de Monsieur Grégory ERPHELIN en qualité de nouvel administrateur (i) interviendra pour la durée du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GAVALDA restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et (ii) sera soumise pour ratification à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de coopter Monsieur Grégory ERPHELIN en qualité de nouvel administrateur selon les conditions susvisées.**

##### ▪ **Désignation d'un nouveau Président du Conseil d'administration**

En conséquence de la démission du Président du Conseil d'administration, il est proposé au Conseil d'administration de désigner en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration, avec effet immédiat à compter de ce jour :

- **Monsieur Grégory ERPHELIN**, né le 29 avril 1975 à Maubeuge, demeurant 66 rue Sévin Vincent - 92210 Saint Cloud,

pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, confirme la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Le Président du Conseil d'administration exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Chapitre III des statuts. Il organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration dont il rendra compte à l'assemblée générale. Il représentera le Conseil d'administration dans ses rapports avec les actionnaires et avec les tiers. Il veillera au bon fonctionnement du Conseil d'administration et des assemblées générales et s'assurera que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions dans la Société.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Grégory ERPHELIN en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration selon les conditions susvisées.**

▪ **Pouvoir pour formalités**

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

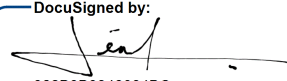
M. ERPHELIN prend alors la présidence de la séance en remplacement de Mme DURET.

(...)

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

DocuSigned by:  
  
922B9B9348084BC...

Pour extrait certifié conforme  
Le Directeur Général  
M. Manuel LEAL